



HAL
open science

L'héritage politique de la colonisation

Jacques Chevallier

► **To cite this version:**

Jacques Chevallier. L'héritage politique de la colonisation. La situation post-coloniale, Presses de Sciences Po, pp. 360-377, 2007. hal-01728610

HAL Id: hal-01728610

<https://hal.science/hal-01728610v1>

Submitted on 11 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'HÉRITAGE POLITIQUE DE LA COLONISATION

Jacques CHEVALLIER
Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)
 CERSA-CNRS

IN : M.C. Smouts (dir.), *La situation postcoloniale*, Presses SciencesPo, 2007, pp. 360-377 ;

Apparues d'abord dans les départements de littérature d'Universités anglo-américaines, les *Postcolonial Studies* ont progressivement élargi leur champ d'application et étendu leur rayonnement, au prix d'une forte diversification : il ne s'agit plus seulement de montrer que la littérature des pays anciennement colonisés reste marquée par l'expérience coloniale, mais d'analyser plus généralement les retombées de tous ordres (économiques, sociales, politiques tout autant que culturelles) de la colonisation, aussi bien chez les ex-colonisateurs que chez les ex-colonisés¹ ; et cette perspective tend à connaître une spectaculaire diffusion. Même si les *Postcolonial Studies* ont fait l'objet dès le départ de sévères critiques, en tant qu'elles surestimeraient le poids de l'héritage colonial et ignoreraient l'importance des phénomènes de métissage, elles n'en apportent pas moins un éclairage indispensable pour l'étude du monde contemporain : l'idée selon laquelle la colonisation n'a pas seulement été un moment historique, moins encore une parenthèse, mais qu'elle a laissé des *traces* tangibles, une *empreinte* durable, des *séquelles* profondes, et que celles-ci ne concernent pas seulement les ex-colonisés mais aussi les anciennes métropoles coloniales doit être considéré comme un acquis essentiel. Si les *Postcolonial Studies* ont été pendant longtemps ignorées en France, il n'en va plus de même aujourd'hui. A vrai dire, la problématique sous-jacente à ces études était présente dans toute une série de travaux précurseurs — parmi lesquels ceux d'Aimé Césaire, Frantz Fanon ou encore Albert Memmi : cependant, ces travaux portaient avant tout sur la logique de la colonisation et sur son impact sur les colonisés. Or, un brusque renversement des perspectives s'est produit récemment, illustré par une floraison réellement impressionnante des travaux, opérant un retour sur l'expérience coloniale française mais s'interrogeant aussi sur les traces profondes qu'elle a laissées dans la société française, notamment à travers un certain nombre de tensions sociales² : d'où une ouverture nouvelle aux *Postcolonial Studies*, qui semblaient être l'apanage des chercheurs anglo-saxons.

Cette ouverture concerne au premier chef la science politique : la colonisation a en effet été d'abord un fait politique, touchant aux fondements de l'identité politique et à la configuration des institutions politiques ; la science politique est dès lors conduite à s'intéresser au poids de cet héritage, dans le cadre d'une perspective néo-institutionnaliste désormais fortement présente dans la discipline. Cette ouverture passe cependant par le respect d'un certain nombre de *conditions* D'abord, le *refus de toute substantialisation de l'héritage colonial* : la colonisation a

¹ Bill ASHCROFT, Gareth GRIFFITHS, Helen TIFFIN, *Post-colonial Studies. The key Concepts*, 1998, Routledge, 2002.

² Voir notamment Marc FERRO, *Le livre noir du colonialisme*, R. Laffont, 2003 ; Gilles MANCERON, *Marianne et ses colonies. Une introduction à l'histoire coloniale de la France*, La Découverte, 2003 ; Pascal BLANCHARD, Nicolas BANCEL, Françoise VERGÈS (Dir.), *La République coloniale. Essai sur une utopie*, A. Michel, 2003 ; Pascal BLANCHARD, Nicolas BANCEL, Sandrine LEMAIRE (Dir.), *La fracture coloniale*, La Découverte, 2005 ; Patrick WEIL, Stéphane DUFOIX (Dir.), *L'esclavage, la colonisation et après*, PUF, 2005 ; Françoise VERGÈS, *La mémoire enchaînée. Questions sur l'esclavage*, A. Michel, 2006. Voir aussi le numéro spécial de la revue *Hérodote*, « La question postcoloniale », n° 120, 2006.

pris des formes différentes selon les pays colonisateurs (est-il besoin de rappeler l'opposition classique entre les colonisations française et britannique ?) et suivant les contextes locaux ; l'imbrication des institutions héritées de la colonisation avec les autres institutions sociales et politiques produit nécessairement des configurations singulières ; et ces configurations sont par essence évolutives, ce qui conduit à s'interroger sur la pérennisation, ou au contraire sur l'éradication progressive, des séquelles de la colonisation. La question postcoloniale doit être considérée dès lors comme une *question ouverte* : elle peut être entendue aussi bien comme le dépassement de l'héritage colonial que comme la perpétuation de la logique inhérente à la colonisation. Ensuite, l'adoption d'un *point de vue large*, permettant de prendre en compte les séquelles très diverses de la colonisation : la question postcoloniale ne peut être saisie qu'à travers le rapport d'interaction entre ex-colonisés et ex-colonisateurs et la focalisation exclusive sur la société française qu'on constate dans les travaux actuels contribue à fausser les perspectives ; au-delà, il convient de se demander si les racines profondes de l'entreprise coloniale ne survivent pas, sous des formes nouvelles, dans le monde contemporain, sous couvert du processus de mondialisation — les *Globalization Studies* étant appelées à intégrer la dimension postcoloniale. Enfin, l'adoption d'un *point de vue critique*, impliquant le refus d'un glissement du descriptif au prescriptif : il ne s'agit pas plus de dénoncer la « colonisation des esprits » que de plaider pour un métissage des cultures, par l'avènement d'un réel « cosmopolitisme »³.

Du point de vue de la science politique, les séquelles de la colonisation peuvent être évaluées à cinq niveaux différents : celui des institutions étatiques ; celui de la politique étrangère ; celui du lien social et politique ; celui de la mémoire collective ; celui enfin des relations internationales. On verra qu'en ce qui concerne la science politique française, il s'agit tantôt de champs bien explorés, tantôt de chantiers en construction voire à construire.

LES SÉQUELLES DE LA COLONISATION DANS LES INSTITUTIONS ÉTATIQUES

1° La mise en évidence des séquelles de la colonisation dans les institutions des pays ayant conquis leur indépendance à la faveur des processus de décolonisation a été sans nul doute le point d'entrée privilégié et précoce de la science politique française dans le champ des *Postcolonial Studies*.

Les études menées notamment sur les pays africains ont conduit à montrer que ces séquelles se traduisaient par l'existence de configurations étatiques complexes, la transposition du modèle du colonisateur s'accompagnant d'une série de distorsions et d'inflexions. D'une part, la prégnance de l'héritage colonial se traduit par un transfert de technologies institutionnelles en provenance de l'ancien colonisateur⁴. Ce transfert n'a pas seulement été un phénomène conjoncturel, lié au processus d'indépendance : l'héritage colonial s'est par la suite perpétué, comme en témoignent la persistance des éléments de similitude dans l'organisation étatique et la transposition des réformes dont elle est l'objet. Ce mimétisme a été favorisé par le fait que le lien tissé par la colonisation a perduré sous la forme de relations privilégiées et de dispositifs de coopération mais aussi de manière plus diffuse, à travers la langue et la référence à des valeurs communes ; il s'explique surtout par la croyance profonde dans la supériorité des technologies institutionnelles provenant de l'Occident. D'autre part, cette importation s'accompagne d'un processus de ré-appropriation : le fonctionnement réel de l'État dépend du contexte socio-culturel et du système de valeurs qui prévalent dans la société ; la transposition du modèle étatique s'accompagne d'une acclimatation et d'une adaptation qui en modifient toujours plus ou

³ Ulrich BECK, *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*; 2004, Alto-Aubier, 2006.

⁴ Yves MÉNY (Dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel. La greffe et le rejet*, L'Harmattan, 1993.

moins la portée. La similitude apparente des institutions ne doit donc pas faire illusion ; le mimétisme est souvent purement formel et recouvre des usages et des pratiques foncièrement différents ; la ré-appropriation se double d'une ré-invention, qui aboutit à des configurations étatiques spécifiques. *L'État postcolonial* apparaît ainsi marqué, comme l'ont montré depuis longtemps les travaux pionniers de Jean-François Bayart sur l'État africain⁵, d'une irréductible spécificité, « État néo-patrimonial », dont la logique de fonctionnement se situerait aux antipodes de la rationalité webérienne.

Cette configuration est cependant par essence évolutive. L'État postcolonial ne saurait être considéré comme doté d'une identité immuable ; la diversification des modèles de référence consécutive au relâchement des liens entretenus avec l'ancien colonisateur, les inflexions plus générales que connaissent ces modèles eux-mêmes, compte tenu du nouveau conteste dans lequel se déploie l'action des États, les mutations que subissent les sociétés locales, sous l'impact de facteurs exogènes et endogènes induisent un ensemble de transformations dont il convient de prendre la mesure ; la logique de la post-modernité⁶ atteint aussi, par ricochet, l'État postcolonial. Les analyses classiques de science politique sur cet État sont donc appelées à connaître un profond renouvellement.

2° L'autre face du problème, à savoir l'impact durable que la colonisation a pu avoir sur les institutions de l'État colonisateur a été en revanche, jusqu'à ces dernières années, pratiquement ignorée⁷ : les dispositifs mis en place pour mener et gérer l'entreprise coloniale étaient perçus, ou bien comme ne présentant pas de réelle spécificité, ou bien comme totalement dérogatoires par rapport aux dispositifs classiques (le « droit d'Outre mer » constituait en France une discipline juridique spécifique) ; dans tous les cas, la fin de la colonisation aurait refermé ce qui n'était conçu que comme une simple parenthèse, en entraînant la fin de ce régime dérogatoire. Cette perspective n'a pas été fondamentalement modifiée par le constat des implications des guerres coloniales sur les institutions : des travaux anciens⁸ avaient pu mettre en évidence l'impact de la guerre d'Algérie sur les cadres politiques, administratifs et juridiques de la République ; cependant cet impact était perçu comme purement conjoncturel et lié à un contexte de « guerre ». On sait que la dimension « coloniale » de la guerre d'Algérie reste ainsi à explorer⁹.

D'autres travaux ayant mis en évidence le rôle de la colonisation comme terrain d'expérimentation de techniques politiques et administratives nouvelles, qui ont été ensuite transposées en métropole (le fait notamment que le *Civil Service* britannique ait été construit sur le modèle de l'*Indian Civil Service*) avaient pourtant montré que la colonisation a bien eu des effets réactifs sur les institutions du colonisateur. L'évaluation des séquelles de l'expérience coloniale dans les institutions des ex-colonisateurs — voire dans la construction des politiques publiques¹⁰ — reste cependant à effectuer. Au-delà de l'existence d'un régime au moins partiellement dérogatoire pour l'Outre-mer, qui peut être considéré comme une survivance du passé colonial, il apparaît désormais nécessaire, en revenant sur la genèse d'une série de textes, de mettre en évidence le poids de l'aventure coloniale dans la construction de certains régimes

⁵ Jean-François BAYART, *L'État en Afrique*, Fayard, 1986.

⁶ Jacques CHEVALLIER, *L'État post-moderne*, LGDJ, Coll. Droit et Société, n° 35, 2^{ème} éd., 2004.

⁷ Même si l'on peut en contester les conclusions, l'ouvrage d'Olivier LE COUR GRANDMAISON (*Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Fayard, 2005) apparaît comme un ouvrage pionnier.

⁸ Arlette HEYMANN, *Les libertés publiques et la guerre d'Algérie*, LGDJ, 1870.

⁹ Raphaëlle BRANCHE, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*; Points, Histoire, 2005 ; Benjamin STORA, in Pascal BLANCHARD *alii*, *op. cit.*

¹⁰ Paul RATYNOW a ainsi mis en évidence le rôle joué par certains grands fonctionnaires coloniaux dans la construction des politiques sociales de l'État providence.

juridiques ou dans la naissance de certaines institutions ; un large champ d'investigation s'ouvre ainsi aux chercheurs.

LES SÉQUELLES DE LA COLONISATION DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

1° La science politique a depuis longtemps mis également en évidence l'importance des liens tissés pendant la période coloniale, en tant que variable de politique étrangère. La décolonisation n'a en effet qu'exceptionnellement, et souvent de manière temporaire, entraîné la rupture de ces liens : des relations étroites ont généralement été maintenues — relations fondées, comme dans la période coloniale, sur un rapport de domination, mais relations aussi à double sens, également profitables pour chacun des partenaires.

Pour les ex-colonisés, l'ancienne puissance coloniale a été conçue d'emblée comme un appui indispensable pour tenter de remédier à certaines faiblesses, ou carences, structurelles : l'aide au développement, l'assistance militaire, la coopération administrative passeront de manière privilégiée par un canal bilatéral ; ont été ainsi forgés un ensemble de dispositifs assurant la perpétuation des rapports traditionnels de dépendance. Le tropisme vers l'ancien colonisateur s'explique cependant par des facteurs plus profonds : une histoire partagée, l'existence d'une langue et d'une culture communes, les intérêts économiques et financiers de l'élite dirigeante contribuent à consolider en permanence les liens de dépendance ; les flux d'émigration en direction de l'ancienne métropole coloniale montrent que celle-ci contribue à cristalliser un ensemble d'aspirations collectives.

Pour l'ancien colonisateur, ces relations constituent un vecteur privilégié pour conforter la position qu'il occupe sur la scène internationale. La politique africaine de la France a ainsi fait l'objet de nombreuses analyses. Dès le lendemain des indépendances africaines, la France s'est attachée à préserver des liens étroits, et quasi exclusifs, avec ses anciennes colonies : le système de relations qui a été alors mis sur pied avec les dirigeants africains s'est perpétué au cours des dernières décennies, par-delà les alternances politiques ; le « pré-carré africain » qu'elle s'est ainsi aménagé a été pour la France une ressource essentielle dans le jeu diplomatique, permettant de compenser la perte d'influence et de prestige résultant de la fin de l'Empire colonial.

2° L'analyse des décisions de politique étrangère a dès lors été conduite à prendre en compte l'influence exercée par le « système » ou le « réseau » d'acteurs construit autour des relations postcoloniales. La « Françafrique »¹¹ a constitué à cet égard un terrain d'investigation privilégié. Le terme recouvre le système de relations franco-africaines situé au cœur de l'État, passant par les rapports personnels entretenus par des acteurs politiques internes (ces relations étant considérées comme le domaine réservé du Président de la République et gérées jusqu'en 1998 par un ministère distinct de celui des Affaires étrangères) et externes (les Chefs d'État africains) et comportant la présence active de puissants intérêts économiques : c'est à partir des compromis négociés entre ces différents acteurs qu'a été conçue la politique africaine de la France ; et ce système a pesé fortement sur certaines des orientations plus générales de la politique étrangère française. Un système comparable d'acteurs, structuré autour des relations postcoloniales, peut être observé dans les pays ex-colonisés.

Cet héritage de la colonisation mérite cependant, ici encore, d'être réévalué. Le nouveau contexte international a pour effet, sinon de casser, su moins de distendre, les liens issus du passé colonial : tandis que les dispositifs d'aide, d'assistance et de coopération tendent à se multilatéraliser, comme le montre le rôle croissant joué par les organisations internationales, la puissance d'attraction dont disposaient les anciennes puissances coloniales tend à s'émousser ; l'érosion du « pré-carré africain » sur lequel la France pouvait s'appuyer en est l'illustration

¹¹ François-Xavier VERCHAVE, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Stock, 1998 ; François GÉZE, in Pascal BLANCHARD *alii*, *op. cit.*

tangible. Il semble donc qu'on soit entré dans une phase nouvelle de l'histoire postcoloniale, marquée par le relâchement des liens d'allégeance et d'interdépendance préexistants et le délitement corrélatif des systèmes d'acteurs construits autour des relations postcoloniales.

LES SÉQUELLES DE LA COLONISATION DANS LE LIEN SOCIAL ET POLITIQUE

1° L'analyse des difficultés de l'intégration sociale et politique dans les pays ex-colonisés est, là encore, classique en science politique. Ces pays ont hérité d'une structure sociale désarticulée, du fait des retombées de l'exploitation coloniale, du grippage des mécanismes traditionnels d'intégration et de l'existence d'un réseau politique-administratif exogène mis en place par le colonisateur : l'indépendance n'a fait que renforcer ces tensions, compte tenu de l'explosion des besoins individuels et collectifs et du bouleversement des équilibres sociaux ; la cohésion sociale apparaît de ce fait problématique et la construction d'un sentiment d'appartenance et d'identification à une communauté politique plus encore. Le déficit d'intégration sociale et politique apparaît ainsi comme un legs de la période coloniale ; et la dynamique de la mondialisation tend plutôt à activer ces tensions qu'à les atténuer .

2° La question des retombées de l'entreprise coloniale sur le tissu social et politique des ex-colonisateurs est en revanche nouvelle en science politique. Sans doute, la colonisation avait-elle suscité des controverses et posé des problèmes au regard de la cohésion nationale — problèmes qu'on retrouvera avec la fin de la colonisation et l'intégration des « rapatriés » ; mais ces problèmes étaient perçus comme circonstanciels.

La question est désormais posée de savoir si la crise actuelle du lien social et politique, dont témoignent les difficultés d'intégration que rencontrent certaines catégories de la population, n'est pas la résultante, voire la résurgence, du passé colonial. Cette hypothèse est fondée sur le constat que ces catégories, qu'il s'agisse de nationaux ou d'immigrés, sont pour l'essentiel, dans les anciennes puissances coloniales et notamment au Royaume-Uni et en France, issues de leur ancien Empire colonial : compte tenu du tropisme précédemment évoqué, les flux d'immigration proviennent en effet des pays ex-colonisés et cette immigration « d'origine coloniale » serait à tous égards d'un type profondément différent de l'immigration précédente, qui était « d'origine occidentale ». Or, ces populations se heurteraient à un ensemble de discriminations qui, si elles ne sont plus de droit mais de fait, n'en évoquent pas moins l'ancien statut qui était celui des indigènes dans l'Empire colonial : reléguées dans de véritables « ghettos urbains » (les banlieues étant devenues, selon certains¹² un « théâtre colonial »), elles éprouveraient des difficultés particulières d'insertion dans la société française ; la « fracture sociale » qui traverse les sociétés développées, seraient ainsi, dans les anciennes puissances coloniales, le produit lointain de la « fracture coloniale », qui se trouverait par-là même réactualisée et réactivée¹³.

Cette problématique a été en France explicitement posée par l'appel du 18 janvier 2005, dit des « Indigènes de la République », selon lequel « les personnes issues des colonies, anciennes ou actuelles, et de l'immigration postcoloniale sont les premières victimes de l'exclusion sociales et de la précarisation » et appelant les « filles et fils de colonisés et d'immigrés » à s'engager dans les « luttes contre l'oppression et les discriminations produites par la République postcoloniale » ; la création le 26 novembre 2005 du « Comité représentatif des associations noires » (CRAN), dont l'objectif est de porter « la question noire au cœur du débat public et de la République », au risque de heurter « la bonne conscience post-coloniale » en est le

¹² Didier LAPEYRONNIE, in Pascal BLANCHARD *Ibid.*

¹³ Nacira GUÉNIF-SOUILAMAS, *La République mise à nu par son immigration*, La Fabrique, 2006 ; Evelyne RIBERT, *Liberté, égalité, carte d'identité. Les jeunes issus de l'immigration et l'appartenance nationale*, La Découverte, 2006.

prolongement. Les émeutes dans les banlieues (octobre 2005), voire les violences enregistrées au cours de certaines manifestations (au point qu'un « racisme anti-blanc » a pu être évoqué), témoignent de l'ampleur du malaise.

La science politique est dès lors conduite à s'interroger sur l'idée de persistance de la « fracture coloniale » au cœur des sociétés développées. Quelle que soit la part du travail de reconstruction effectué (le passé colonial étant évoqué comme moyen de légitimation des revendications présentes et l'identification aux colonisés étant utilisé comme ressort de mobilisation collective), le constat d'une déchirure du tissu social et d'une crise du modèle traditionnel d'intégration s'impose d'évidence : il conduit au développement de politiques nouvelles de lutte contre les discriminations, passant par des mesures, telles que des discriminations positives, aux antipodes de l'égalitarisme républicain.

Plus généralement, on peut se demander si l'héritage postcolonial n'entraîne pas un inflexionnement des valeurs autour desquelles l'identité nationale a été construite et le passage à une conception plus souple et plus tolérante de la citoyenneté. Alors que le modèle traditionnel de citoyenneté impliquait l'existence d'une population culturellement homogène, les sociétés contemporaines sont caractérisées par une diversification croissante des groupes ethniques, des confessions, des modes de vie, des visions du monde : les dispositifs par lesquels les populations allogènes étaient progressivement intégrées dans la communauté nationale ne fonctionnent plus avec la même efficacité ; on tend dès lors à passer, en France comme ailleurs, à un modèle de citoyenneté moins exigeant et plus tolérant vis-à-vis des particularismes et des diversités des différents groupes composant la société¹⁴.

L'héritage colonial pèse donc sur la cohésion sociale aussi bien chez ex-colonisateurs que chez les ex-colonisés ; se trouve ainsi posée dans les deux cas la question des valeurs autour desquelles l'identité collective est construite.

LES SÉQUELLES DE LA COLONISATION DANS LA MÉMOIRE COLLECTIVE

Il s'agit ici d'analyser les représentations du fait colonial et de voir dans quelle mesure ces représentations continuent à être agissantes. A cet égard, les perceptions sont à première vue très contrastées, voire opposées ; néanmoins, il semble qu'un certain rapprochement des mémoires soit en cours, contribuant à cautériser cet autre aspect, sans doute le plus profond, de la « fracture coloniale ».

1° Du côté des ex-colonisés, les discours relatifs à la colonisation sont construits uniformément sur le mode de la *négativité* : la colonisation aurait constitué une rupture brutale dans l'histoire des sociétés concernées ; elle aurait détruit, pour le seul profit du colonisateur, ce qui représentait leur culture, ce qui était au fondement de leur identité, ce qui garantissait la cohésion sociale. Cette condamnation sans appel de l'entreprise coloniale, qui prend l'exact contre-pied des représentations traditionnelles véhiculées en Occident, se double de l'évocation nostalgique d'un passé pré-colonial mythifié, avec lequel il conviendrait de renouer.

Ces représentations ne sauraient être appréhendées sans référence au contexte postcolonial. Apparemment paradoxales, compte tenu des relations étroites maintenues avec l'ancienne puissance coloniale et du mimétisme institutionnel précédemment évoqué, elles ont valeur d'exorcisme : l'emprise symbolique et pratique que conserve l'ancien colonisateur n'est acceptable qu'au prix d'une dénonciation du lien de sujétion dans lequel elle s'enracine et de ses prolongements trop visibles. Le passé colonial apparaît en fait comme une *réalité indicible* (« un passé qui ne passe pas »), qui ne peut qu'être rejetée hors de la mémoire collective.

¹⁴ Will KYMLICKA, *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, La Découverte, 2001.

2° Du côté des ex-colonisateurs, les représentations traditionnelles d'une colonisation perçue comme une « épopée », sous-tendue par une « mission civilisatrice » — la « République coloniale » s'étant voulue émancipatrice et modernisatrice, l'entreprise coloniale a été intégrée sans difficulté en France à l'idéal républicain —, a subsisté après la fin de l'aventure coloniale. Sans doute, la décolonisation a-t-elle constitué une rupture, mais sans conduire à une remise en cause : le repli des puissances coloniales, imposé par le nouveau contexte international, n'invalide pas pour autant la geste coloniale ; la colonisation est donc restée perçue comme un des éléments de la grandeur nationale et, au-delà, comme un bienfait pour les peuples concernés. Cette vision enchantée de la colonisation a résisté pendant longtemps aux discours réactifs des ex-colonisés et à la mise en évidence par les historiens des aspects négatifs de l'entreprise coloniale.

La place occupée par la colonisation dans les représentations collectives est cependant devenue problématique : cette évolution est évidemment indissociable de l'idée de persistance de la « fracture coloniale », débouchant sur une lecture critique de la période coloniale.

On a vu ainsi s'affronter récemment en France deux lectures de la colonisation : l'une, fidèle à la vision traditionnelle et considérant toute remise en cause de cette vision comme une atteinte à la mémoire collective de la Nation ; l'autre mettant l'accent sur l'oppression, l'exploitation et les crimes inhérents à l'entreprise coloniale. Le fait que cette controverse ait dépassé le cercle des historiens pour devenir un enjeu politique de première importance témoigne assez de la place de l'imaginaire colonial dans la mémoire collective : une véritable « politique de la mémoire », illustrée, d'une part par l'édification d'espaces dédiés à la mémoire coloniale, d'autre part par des discours des plus hauts responsables de l'État (voir le discours prononcé le 30 janvier 2006 par le Président de la République à l'occasion de la réception du Comité pour la mémoire de l'esclavage) et par l'adoption de lois, s'est déployée en vue d'arrêter une version officielle de l'histoire coloniale¹⁵. Si la loi Taubira du 21 mai 2001, reconnaissant l'esclavage et la traite des Noirs comme « crimes contre l'humanité », n'a pas suscité d'opposition, au moins lors de son adoption, en revanche la reconnaissance par la loi du 23 février 2005 du « rôle positif de la présence française Outre-mer, notamment en Afrique du Nord » a soulevé de telles contestations, tant à l'étranger qu'en France, que l'alinéa en cause a été en fin de compte supprimé par décret. Ces fluctuations des représentations relatives à la colonisation et l'importance de la mobilisation autour de cette question montrent qu'il s'agit, au moins en France, d'une « question sensible », touchant de près à l'identité nationale ; un travail comparatif est dès lors indispensable, notamment avec le Royaume-Uni, afin d'évaluer le degré de spécificité de la mémoire coloniale française.

Le débat en cours atteste qu'un rapprochement des mémoires respectives des ex-colonisés et des ex-colonisateurs est peut-être en train de s'effectuer, à partir de l'exclusion de toute vision manichéenne de la conquête coloniale et de ses conséquences. Cela ne signifie pas pour autant qu'on en aura fini avec les séquelles de la colonisation.

LES SÉQUELLES DE LA COLONISATION DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

1° Même si l'entreprise coloniale a pris fin avec la décolonisation, cela ne signifie pas pour autant qu'elle n'a pas laissé de séquelles dans la vie internationale : derrière le principe théorique d'égalité qui gouverne les relations entre États, se profilent bel et bien des inégalités de puissance et des rapports de domination ; et ces inégalités laissent entrevoir la perpétuation des liens de dépendance inhérents à la colonisation.

¹⁵ Claude LIAUZU, Gilles MANCERON, *La colonisation, la loi et l'histoire*, Syllepse, 2006.

Les analyses ont été nombreuses au cours des années 70 pour montrer que la décolonisation avait été purement formelle et que les pays ex-colonisés restaient placés dans une situation de dépendance structurelle, attestée par des multiples indicateurs : aliénation culturelle, se traduisant par la reproduction de modèles, l'appel à des référents puisés chez l'ancien colonisateur ; assistance militaire, révélant la nécessité d'une protection étrangère contre les menaces extérieures et les tensions internes ; absence surtout de maîtrise des différents paramètres dont dépend le développement économique. Les inégalités Nord/Sud, entre pays développés et pays en développement ne seraient en fin de compte qu'un héritage de la colonisation. Néanmoins, la diversité des trajectoires suivies par les pays ex-colonisés interdit d'établir un lien trop simple de continuité entre la colonisation et le contexte de dépendance.

Il convient d'élargir le propos en se plaçant sur un plan différent. Toute l'entreprise coloniale a reposé en effet sur une certaine vision du monde, à savoir l'idée profondément ancrée chez les colonisateurs et progressivement intériorisée par les colonisés, de la *supériorité de l'Occident*¹⁶ : parant ses valeurs du sceau de l'universalité, l'Occident s'est considéré comme investi d'une « mission civilisatrice », en propageant ces valeurs dans le monde entier ; l'expansion coloniale n'est que la traduction conquérante d'une certitude apparue avec la naissance du monde occidental. Or, cette certitude est plus que jamais présente dans le monde contemporain : non seulement elle a survécu à la décolonisation, mais encore elle se profile dans le processus actuel de mondialisation ; et c'est cette *certitude postcoloniale* qu'il convient de débusquer dans les relations internationales.

2° Le processus de mondialisation se présente en effet comme la diffusion dans le monde entier d'un modèle entièrement imprégné de la rationalité occidentale. Modèle économique, reposant sur un certain nombre de croyances fondamentales : supériorité des mécanismes de marché qui permettraient d'atteindre un optimum économique et social, bienfaits de la concurrence qui contraindrait à un effort permanent de compétitivité, d'innovation, de modernisation, effets positifs de l'ouverture des frontières et du développement des échanges qui seraient un élément essentiel de dynamisme et d'efficacité. Modèle politique : suite à l'effondrement des modèles alternatifs se réclamant de conceptions différentes de la démocratie, le modèle démocratique libéral est devenu hégémonique et placé sous le sceau de l'universalité. Modèle juridique : l'État de droit est désormais érigé en véritable standard international que tout État est tenu de respecter.

Or, ce modèle tend à s'imposer, non seulement par sa force d'attraction intrinsèque, mais encore par le jeu d'un ensemble de pressions plus explicites exercées par les organisations internationales : imposition du modèle économique libéral, via les « plans d'ajustement structurel » ; imposition d'un ensemble de réformes politiques, administratives et juridiques, au nom d'une « bonne gouvernance » et par le biais de la « conditionnalité démocratique ». Une étape nouvelle a été franchie lorsque les États-Unis se sont donné la mission de « répandre la liberté et la démocratie à travers le monde », au besoin par le recours à la force : sans doute ce « messianisme démocratique » a rencontré très vite ses limites ; il est cependant emblématique de la conviction en la supériorité politique et éthique du modèle occidental. Les relations internationales sont donc toujours fortement marquées par les conceptions qui ont été au principe de l'entreprise coloniale.

On mesure ainsi tout l'intérêt que la perspective postcoloniale peut apporter à la science politique : d'une part, elle met en évidence le *poids de l'héritage colonial* dans les institutions, les pratiques et les représentations, non seulement des ex-colonisés, mais aussi, et ceci est plus nouveau, des ex-colonisateurs ; d'autre part, elle permet de prendre en compte les *ré-*

¹⁶ Sophie BESSIS, *L'Occident et les autres. Histoire d'une suprématie*, La Découverte, 2001.

interprétations de cet héritage et de prendre la mesure des transformations de tous ordres que connaissent les sociétés contemporaines à l'âge de la post-modernité.